

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

Séance ordinaire du 5 février 2024

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 5 février 2024 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Les membres du Conseil portent l'épinglette à l'effigie de la JPS pour souligner les journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février.

2024-02-643

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-644

Procès-verbaux : janvier 2024

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal des séances tenues en janvier 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2024, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-645

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 février 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 76 384,54 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

Avis de motion **Règlement 2024-467 relatif à la prévention en matière d'incendie**

Monsieur le conseiller Claude Vasseur donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-467 relatif à la prévention en matière d'incendie.

Le projet de règlement 2024-467 est déposé et présenté.

Avis de motion **Règlement 2024-468 Règlement provisoire visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux**

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-468 intitulé Règlement provisoire visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux.

Le projet de règlement 2024-468 est déposé et présenté.

Règlement 2024-468 : assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation sera tenue à la salle du Conseil le lundi 4 mars prochain à 19 h 45 concernant le Règlement 2024-468.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 février 2024.

2024-02-646 **Ville de Farnham : demande d'appui au projet Circonflexe**

Considérant que la Ville de Farnham, dans une lettre datée du 29 janvier 2024, demande une lettre d'appui à sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme Circonflexe;

Considérant que la Ville a pour projet le prêt de petites embarcations nautiques et de jeux ludiques;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du modèle de lettre d'appui et désirent appuyer la Ville dans ses démarches;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le maire, Monsieur Mario van Rossum, à signer une lettre d'appui au projet de la Ville de Farnham, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-647 **MRC de Vaudreuil-Soulanges : demande d'appui Claims miniers**

Considérant l'augmentation de 65 % en deux ans des claims miniers sur le territoire québécois, notamment dans les régions non traditionnellement minières du sud du Québec;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

Considérant la trop grande facilité à obtenir un claim minier ainsi que le coût minimum peu élevé des travaux que doit effectuer un titulaire de claim minier pour obtenir son renouvellement, ce qui nuit à la délimitation et à la mise en oeuvre des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

Considérant le dépôt du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* publié dans la Gazette officielle du Québec le 6 septembre 2023;

Considérant que selon les critères proposés par le projet de règlement, seulement 0,51 % des claims miniers auraient fait l'objet de travaux d'exploration à impacts et auraient nécessité une autorisation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts;

Considérant les préoccupations des municipalités et des MRC de la Montérégie eu égard à la croissance des claims miniers et à l'exploration minière qu'elle engendre et les risques de l'exploitation sur l'environnement, les cours d'eau et la qualité de vie;

Considérant qu'en vertu de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les droits miniers ont préséance face aux autres usages;

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité et qu'en ce sens, elles doivent pouvoir agir en toute autonomie dans la planification et l'aménagement de leur territoire, la protection de l'environnement et des lieux de villégiature, et ce, en cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;

Considérant la demande historique de la Fédération québécoise des municipalités de mettre fin à la préséance de la Loi sur les mines et l'importance de mettre à jour le processus de reconnaissance des TIAM;

Considérant la résolution 2023-09 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui proposent des modifications à l'encadrement du régime d'octroi des titres miniers visant notamment à freiner la spéculation et la dormance des claims ainsi qu'à assurer une professionnalisation des entreprises qui effectuent de la prospection et de l'exploration minière;

Considérant la demande historique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, située en Montérégie, de protéger les activités liées au développement minier à proximité du mont Rigaud ainsi que les zones de recharge de l'aquifère, alors que 18 des 23 municipalités de la MRC, représentant près de 100 000 habitantes et habitants, dépendent des eaux souterraines pour s'approvisionner en eau potable;

Considérant l'intention de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina, de déposer un projet de loi afin de modifier la *Loi sur les mines*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de demander au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière;
- de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à la Table de concertation régionale de la Montérégie;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

- de transmettre copie de la présente résolution à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Suzanne Roy, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-648

Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : demande d'appui pour modifier le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres

Considérant la demande d'appui reçue de la Table de concertation régionale de la Montérégie via la résolution 1144-11-2023;

Considérant que Santé Canada définit un « grand déversement de pétrole brut » comme ayant plus de 208 litres;

Considérant que le *Règlement de la Régie Canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* définit un « incident » qui doit être rapporté à la Régie de l'énergie du Canada comme une fuite de pipelines de plus de 1 500 litres (1.5 m³);

Considérant que ces documents recommandent l'évacuation dans un rayon de 300 mètres lors d'un grand déversement à cause du risque d'incendie, mais qu'il n'y a aucune obligation de révéler les fuites de 208 à 1 500 litres;

Considérant que le gouvernement québécois s'appuie sur la *Loi fédérale* qui oblige les pipeliniers à révéler uniquement les fuites de plus de 1 500 litres;

Considérant que les municipalités du Québec ne sont pas informées et ne connaissent pas l'ampleur de la majorité des fuites de pipelines qui se produisent sur leur territoire ni les quantités précises d'hydrocarbures répandues;

Considérant que lors d'un déversement, il y a aussi un risque d'intoxication puisque le pétrole brut contient du sulfure d'hydrogène et de 0,5 à 3 % d'hydrocarbures volatils toxiques soit le BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène);

Considérant les nombreux problèmes de santé que peut engendrer un déversement sur la population;

Considérant que quotidiennement des dizaines de millions de litres de pétrole circulent dans les pipelines au Québec;

Considérant qu'un total de douze pipelines traversent plusieurs territoires de la région administrative de la Montérégie;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin que ces dernières fassent les représentations nécessaires afin de demander que :
 - le gouvernement du Canada modifie le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicté dans les documents de référence;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

- le gouvernement du Québec modifie le *Règlement sur les matières dangereuses* afin d'obliger les pipeliniers à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées.
- de transmettre une copie de la résolution à M. Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, à M. Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé du Canada, à Mme Gitane De Silva, présidente directrice-générale de la Régie de l'Énergie du Canada, à M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, à Mme Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie, à M. Simon Jolin-Barette, députée de Borduas et à M. Yves-François Blanchet, député fédéral de la circonscription de Beloeil-Chambly;
- de transmettre également une copie de la résolution à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-649

ADMQ : congrès 2024

Considérant que le Conseil désire inscrire Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès de l'Association des directeurs municipaux de Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec du 12 au 14 juin 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot au congrès au coût de 577 \$ plus taxes et à la formation précongrès au montant de 45 \$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement relativement à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-650

Centre d'urgence 9-1-1 : regroupement

Considérant que par la résolution numéro 2023-09-503 adoptée en septembre 2023, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a proposé à la Ville de Sainte-Jean-sur-Richelieu de procéder à une étude de regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant le courriel daté du 17 janvier 2024 de la MRC du Haut-Richelieu faisant état d'un scénario de répartition d'une éventuelle étude de faisabilité subventionnée à 50 % par le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR)

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

- d'informer la MRC que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ne désire pas contribuer financièrement à la réalisation de l'étude de regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC et par le fait même, se retire du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-651

Centre d'urgence 9-1-1 : CAUCA

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 de la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2024 et renouvelable par période de 5 ans à moins d'avis de fin de contrat;

Considérant que la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat de service pour la gestion des appels 9-1-1 avec CAUCA, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-652

Pavage 2023 : réception provisoire et retenue

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de pavage 2023 à MSA Infrastructures inc. (réf. résolution 2023-05-443);

Considérant le certificat de réception provisoire des ouvrages et la recommandation de paiement no 02 préparés par FNX innov;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de procéder à la réception provisoire des ouvrages pour la réalisation des travaux de pavage 2023;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 22 564,27 \$ à MSA Infrastructures inc. à titre de paiement d'une partie de la retenue, dès réception des documents signés par FNX innov;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents préparés par FNX Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

2024-02-653

Poste de pompage des eaux usées : services professionnels

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un mandat de services professionnels pour la conception des plans et devis pour la réalisation du projet d'augmentation de la capacité du poste de pompage principal;

Considérant l'offre de services reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le mandat à Tetra Tech, selon les termes de l'offre de services datée du 25 janvier 2024, pour un montant maximal de 55 450 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-654

Étangs – Aérateurs : entretien semestriel

Considérant que les aérateurs situés aux étangs nécessitent un entretien semestriel;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Brault Maxtech, selon les termes de la soumission datée du 2 février 2024, au tarif journalier de 2 200 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-655

Mois de l'arbre et des forêts : demande de plants

Considérant que dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, les membres du Conseil désirent organiser une distribution de plants aux citoyens de la Municipalité;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confié la gestion de l'ensemble des demandes de plants à l'organisme Les Clubs 4-H du Québec inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de demander 1 000 plants à l'organisme Les Clubs 4-H du Québec inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-656

327, rang des Écossais : demande d'autorisation à la CPTAQ

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour utiliser à une fin autre que l'agriculture l'immeuble situé au 327, rang des Écossais (lot 4 391 000) d'une superficie de 1 506,3 mètres carrés;

Considérant que le lot visé est situé dans la zone mixte commerciale industrielle (Mic-3), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que la demande vise l'implantation d'un atelier de soudure et de bureaux administratifs;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2024-01-174);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'aviser la CPTAQ :
- que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
- que la demande est appuyée par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : mandats

Monsieur le conseiller Luc Daigneault déclare son intérêt concernant les mandats pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

2024-02-657

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : mandats

Considérant que le mandat de Madame Stella Lamothe et de Monsieur Alexandre Loïselle à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 13 février 2024;

Considérant que Madame Stella Lamothe et Monsieur Alexandre Loïselle ont signifié leur intérêt pour renouveler leur mandat;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de nommer Madame Stella Lamothe et Monsieur Alexandre Loïselle à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 13 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ayant voté

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2024 est déposé au Conseil.

2024-02-658

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : dates d'événements 2024

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document indiquant les dates des événements et les demandes du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver les dates de tenue des activités 2024 du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. comme suit :

17, 18 et 19 mai
31 mai, 1^{er} et 2 juin
2, 3 et 4 août
16, 17 et 18 août

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

Conditionnellement à ce que l'inspection des installations, conformément à l'entente de location en vigueur, soit effectuée et les travaux nécessaires réalisés avant la tenue des événements;

- d'autoriser l'utilisation du Chalet gratuitement, du mercredi 31 juillet au lundi 5 août 2024;
- d'autoriser l'utilisation du lot 6 462 428 et des terrains situés à l'intersection de la rue de la Forge et du 9^e Rang appartenant à la Municipalité lors des activités, et ce, gratuitement;
- d'autoriser l'utilisation de la patinoire pour l'installation de kiosques et cantines pour toutes les fins de semaine de compétitions;
- d'autoriser l'installation d'un chapiteau sur le terrain des loisirs la fin de semaine du rodéo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-659

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
demande de commandite**

Considérant la demande de commandite du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour ses activités 2024;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document expliquant les diverses commandites et ont choisi la « Commandite Or »;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser une commandite de 1 500 \$;
- d'autoriser l'émission du chèque à la réception du programme officiel et dépliant conforme aux privilèges d'une « Commandite Or ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-660

Fête nationale : demande de financement

Considérant que les membres du Conseil désirent que des activités soient organisées dans la Municipalité dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande au Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents concernant ladite demande, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 FÉVRIER 2024**

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-02-661

Levée de la séance

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire